

30. Ne dites pas :

Du jour au lendemain,
mais dites :

D'un jour à l'autre
(sous entendu *jour*).

40. On ne doit pas dire :

Parler de choses et autres,
mais :

Parler de choses et d'autres
(c.-à-d. parler de diverses choses.)

50. J'en ai bien vu d'autres.

Dites :

J'en ai vu bien d'autres.

60. *Autre que...* tout
autre que, marquant la
comparaison, veulent *ne*
devant le verbe suivant,
excepté quand le premier
verbe est *négalif*.

(Besch.)

Ne dites donc pas :

Il est tout autre que je pen-
sais ;

dites :

..... que je ne pensais.

NOTE. Les mots sui-
vants exigent également

la négation *ne* après *que* :

Appréhender, autre-
ment, avoir peur, crain-
dre, de crainte que, de
peur que, empêcher, meil-
leur, mieux, moindre,
moins, pire, pis, plus,
prendre garde, trembler.

Ex. :

Il a parlé mieux que je ne
croyais.

Ce livre m'a coûté moins que
je ne m'y attendais.

Il agit autrement qu'il ne
parle, etc.

Mais on doit dire :

Il n'agit pas autrement qu'il
parle.

C'est la règle ci-dessus.

Faut-il répéter l'avis
d'éviter soigneusement de
prononcer *aut'e*.

Après à *un autre que*,
à *une autre que*, ne répé-
tez pas la préposition *à* :

Dites :

On a offert cette place à un
autre que lui, qu'elle,

et non :

..... qu'à lui, qu'à elle.